

# Règlement du tournoi de l'AS VÉRINES

**Article 1 :** Le club de l'A.S Vérines organise son tournoi pour les jeunes le 07 juin 2025. 4 joueurs pour la catégorie : U6-U7, 5 joueurs pour la catégorie U8-U9.

**Article 2 :** Ce tournoi est doté de coupes et de lots qui récompenseront toutes les équipes.

**Article 3 :** Chaque équipe devra être représentée par un dirigeant, avoir un ballon à sa disposition ainsi que les licences des joueurs.

**Article 4 :** Les droits d'engagement sont fixés à 30€ pour les U6-U7 et U8-U9.

**Article 5 :** Chaque responsable devra donner la composition de son équipe avant le début de la compétition, chaque équipe à droit à 2 remplaçants toutes catégories confondues.

**Article 6 :** Toute réserve concernant la participation d'un joueur non inscrit sur la liste déposée devra être faite avant le match.

**Article 7 :** Seul le gardien de but peut s'inscrire dans 2 équipes et seulement en qualité de gardien de but.

**Article 8 :** Les règles du jeu sont celles de la F.F.F. sauf modifications suivantes. Pas de hors-jeu, tous les coups-francs sont directs avec les adversaires à 6 mètres.

**Article 9 :** Dans l'esprit du football d'animation, les arbitres ne sont pas munis de cartons. Concernant les éventuels troubles (comportement, jeu brutal), les arbitres peuvent être amenés à demander aux éducateurs et dirigeants des différentes équipes de sortir un joueur, celui-ci est remplacé pour le reste de la rencontre. Il est toutefois souhaitable que l'encadrement anticipe les éventuels problèmes.

**Article 10 :** L'organisation du tournoi est distincte selon les catégories.

**Article 11 :** En cas de litige, le club organisateur du tournoi sera seul juge et ces décisions seront sans appel.

**Article 12 :** Le comité organisateur décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient survenir aux joueurs et dirigeants.

**Article 12 :** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (soyez vigilants).